

A l'attention des membres de la Commission des institutions politiques du Conseil national

Berne, le 5 avril 2018

La motion CSSS-N 18.3005 "Pour une législation cohérente sur les sans-papiers" met en péril l'intérêt supérieur de l'enfant

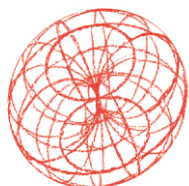
L'intérêt supérieur de l'enfant en priorité – Le droit à l'éducation et à la santé s'applique à tous les enfants en Suisse

Madame la Conseillère nationale, Monsieur le Conseiller national,

Le 12 avril prochain, il est prévu la discussion dans votre commission de la motion 18.3005 "Pour une législation cohérente sur les sans-papiers". Cette motion souhaite charger le Conseil fédéral de proposer des adaptations législatives dans plusieurs domaines, dont la limitation du droit de s'affilier aux assurances sociales et de bénéficier de leurs prestations, ainsi qu'une facilitation de l'échange d'information entre les écoles et les autorités en charge de la migration. Cette intervention représente une menace en particulier pour l'intérêt supérieur des enfants et remet en question leur droit à l'éducation et aux soins de santé.

L'intérêt supérieur de l'enfant doit être pris en compte de manière prépondérante dans les décisions qui concernent les enfants. C'est ce qu'exige la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, ratifiée par la Suisse en 1997. La motion de la CSSS ignore ce principe en plaçant les mesures de droit des étrangers au-dessus des droits des enfants à l'éducation et à l'accès aux soins de santé :

- La motion veut faciliter l'échange d'informations entre les organes étatiques. Pour les écoles, cela signifie qu'à l'avenir elles devraient annoncer les enfants sans-papiers aux autorités de contrôle des habitants. La conséquence de cette mesure serait que des parents sans-papiers renonceraient à envoyer leurs enfants à l'école de peur d'être découverts. La motion remet donc en cause le droit de tous les enfants en Suisse à l'éducation, droit garanti par la Constitution fédérale (art. 11, 19 et 62), la Convention des droits de l'enfant (art. 2 et 28) et le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (art. 13).
- Le 21 octobre 1991, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a publié des recommandations stipulant clairement la priorité du droit à l'éducation de base sur des questions de droit des étrangers. Depuis, les cantons et communes respectent largement ces recommandations et les données concernant les élèves sans-papiers ne sont pas transmises aux autorités de contrôle des habitants.
- En cas de transmission de la motion, la Suisse retomberait en dessous du standard introduit par les recommandations de la CDIP et mettrait en cause le droit fondamental à l'éducation. La Suisse opèrerait un retour en arrière à un moment où des milliers d'enfants de saisonniers étaient cachés à la maison et privés de scolarité.
- Exclure les familles sans-papiers des caisses d'assurance maladie, porte atteinte tout particulièrement aux enfants et menace leur droit à l'accès à des soins médicaux de base. Ce droit est pourtant garanti par la Constitution (art. 11 et 41), la Convention des droits de l'enfant (art. 2 et 21) et le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (art. 12). Assurer les soins de santé par le biais d'un service financé par l'Etat,



Netzwerk **Kinderrechte** Schweiz
Réseau suisse des **droits de l'enfant**
Rete svizzera **diritti del bambino**
Child Rights Network Switzerland

tel que le prévoit la motion, n'est pas réalisable dans la pratique. On ne peut pas partir du principe que des familles sans-papiers s'adresseront à un service de l'Etat qui est en contact avec les autorités en charge de la migration. Pour les enfants, cela implique qu'ils n'ont pas accès aux soins médicaux. Ceci concerne également les femmes enceintes et les nouveaux-nés. Une telle mesure aurait des conséquences graves sur la santé et le développement des enfants concernés.

- Les adaptations législatives souhaitées ne feraient que péjorer une situation déjà précaire de toute évidence pour les familles et les enfants, poussant ceux-ci vers l'exploitation et la criminalité.

En tant qu'Etat de droit, la Suisse a le devoir de garantir les droits fondamentaux de tous les enfants. Les droits de l'enfant ne peuvent pas être respectés ou non au gré des politiques migratoires. Une législation cohérente sur les sans-papiers signifie justement que la politique en matière de migration évite de diriger les familles et les enfants vers la criminalité, l'exploitation ou le trafic d'êtres humains.

C'est la raison pour laquelle le Réseau suisse des droits de l'enfant soutient le rejet de la motion CSSS-N 18.3005 "Pour une législation cohérente sur les sans-papiers"

Nous vous remercions pour la prise en considération de nos arguments et restons volontiers à disposition pour des renseignements plus exhaustifs.

Avec nos salutations distinguées

Réseau Suisse des droits de l'enfant

Valentina Darbellay
Présidente

Rahel Wartenweiler
Coordinatrice

Membres du Réseau suisse des droits de l'enfant

ATD Vierte Welt | a:primo | AvenirSocial | Berner Rechtsberatungsstelle für Menschen in Not | CURA VIVA Schweiz. Bereich Kinder und Jugendliche mit besonderen Bedürfnissen | Défense des Enfants International Section Suisse | Enfants du Monde | Geneva Infant Feeding Association (IBFAN-GIFA) | Humanrights.ch | Institut International des Droits de l'enfant | Internationale Gesellschaft für erzieherische Hilfe (FICE) | Integras Fachverband Sozial- und Sonderpädagogik | Jacobs Foundation | Juris Conseil Junior | Kinderanwaltschaft Schweiz | Kinderlobby Schweiz | Kindernothilfe Schweiz | Kind & Spital Schweizerischer Verein für die Rechte von Kindern und Jugendlichen im Gesundheitswesen | Kinderkrebshilfe Schweiz | Kinderrechte Ostschweiz | Limita, Fachstelle zur Prävention sexueller Ausbeutung | MADEP-ACE Romand | Marie Meierhofer Institut für das Kind | Netzwerk Bildung und Familie | Pfadibewegung Schweiz | PACH, Pflege- und Adoptivkinder Schweiz | Plan International Schweiz | Pro Juventute | Pro Kinderrechte Schweiz | Save the Children Schweiz/Suisse/Svizzera | Schlupfhuus Zürich | Schweizer Kinderhilfswerk Kovive | Schweizerische Arbeitsgemeinschaft der Jugendverbände | Swiss Society of Paediatrics | Internationaler Sozialdienst Schweiz | Schweizerischer Verband des Personals öffentlicher Dienste | Schweizerische Vereinigung der Berufsbeiständinnen und Berufsbeistände | Stiftung Kinderdorf Pestalozzi | Stiftung Kinderschutz Schweiz | Terre des enfants "Tous respectés" | Terre des hommes – Kinderhilfe | terre des hommes schweiz | Verband Heilpädagogischer Dienste Schweiz | Verein Espoir | Vereinigung Cerebral Schweiz | Zwischengeschlecht.org |